

AMENDE POUR SONY

Soumis par robocop
14-01-2005

Nous en parlions dans une news au mois de septembre, le jugement vient de tomber. L'affaire est la suivante : Sony avait enfreint un copyright de la société Immersion sur la technologie utilisée dans ses contrôleurs Dual Shock et dans une quarantaine de jeux édités par Sony. La société avait été condamnée à payer 82 millions de dollars de dommages à l'époque. Maintenant un tribunal californien (état origine de Immersion) a condamné Sony à payer 1,37 dollar par jeu édité! En fait la licence va couter 27 millions de dollars par an.

La news originale vient du site Gameindustry.biz